

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 31 janvier 2019

Rapporteur :
Madame Danielle GARREC

N° 24

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 07/02/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/02/2019 (accusé de réception du 06/02/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Avenant à la convention 'Eveil à la langue bretonne'

Suite au transfert de compétence de la petite enfance à Quimper Bretagne Occidentale, il est proposé de signer un avenant à la convention initialement signée entre la commune de Pluguffan et l'association Divskouarn pour la poursuite d'ateliers d'éveil à la langue bretonne dans le cadre du Ram sur la commune de Pluguffan suite au transfert de la compétence petite enfance sur support communautaire.

La compétence petite enfance a été transférée au 1^{er} janvier 2019 à Quimper Bretagne Occidentale. Afin de poursuivre les partenariats avec les acteurs de la petite enfance sur le territoire, il est nécessaire de signer des avenants aux conventions existantes, Quimper Bretagne Occidentale se substituant aux communes à compter du 1^{er} janvier 2019.

La ville de Pluguffan a signé une convention avec Divskouarn en 2017 pour la réalisation d'ateliers d'éveil à la langue bretonne dans le cadre du relais petite enfance sur la commune de Pluguffan.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à signer un avenant avec Divskouarn actant le transfert de la convention à Quimper Bretagne Occidentale pour la réalisation d'ateliers d'éveil à la langue bretonne dans le cadre du relais petite enfance sur la commune de Pluguffan.